

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 6 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, en date du 6 Mai à 20 h 00, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie MONTCUQ EN QUERCY BLANC 46800, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Alain LALABARDE, Maire de MONTCUQ EN QUERCY BLANC

<i>Date de convocation du Conseil et affichage : 29 AVRIL 2025</i>	<i>Conseillers municipaux : 23</i>
<i>Date d'affichage du compte rendu :</i>	<i>Conseillers municipaux en exercice : 23</i>
	<i>Présents : 21</i>
	<i>Votants : 22</i>

<p>Présents :</p> <p>Mesdames DEMON, LAFAGE, MATHIEU, MATHIERE, PARAYRE, RECHE, SAURT, SAURAT, SABEL</p> <p>Messieurs LALABARDE, DOCHE, ARNAL, BARRES, CAUMON, FERRE, LAGARD, LAPEZE, LAPLANCHE, MEYNEN, MURET, ROUX</p> <p>Absents/excusés ayant donné procuration : Mme FICAT a donné procuration à M. LALABARDE</p> <p>Absent excusé : Mme LE QUILLEC</p> <p>Absents/non excusés :</p> <p>Secrétaire de séance : Mme MATHIEU</p>

La séance débute par une intervention du Colonel MAGRY et du Commandant FERNANDES, représentant le SDIS du Lot, afin d'exposer au Conseil Municipal le projet de construction d'un centre de secours à Montcuq et son montage financier :

Le SDIS du Lot a quatre projets pour les années à venir :

- A Cahors : une plateforme logistique
- Trois casernes : Catus, Salviac et Montcuq.

Il a une obligation : construire sur ses fonds propres. En ce qui concerne les aides d'état ou du département, il ne peut pas prétendre à la DETR : Il a donc besoin de l'appui de la commune qui se substitue à lui pour monter le dossier.

Toutes les sommes engagées par la commune lui seront intégralement remboursées à la fin de l'opération pour ne pas grever le budget communal.

Pour cette année : réception de la caserne de Catus.

Pour Montcuq début des travaux en 2026 pour réception en 2027. La construction est éligible avec ce projet pour prétendre à la DETR.

Question : Est-ce que l'Etat va pouvoir garantir la réalisation du projet : oui. Il faut finaliser avec les conventions.

Ce sera une opération blanche pour la commune.

Le terrain est validé par le SDIS.

Une caserne neuve doit inciter au développement du recrutement notamment pour la féminisation des effectifs avec des locaux adaptés.

Pour le matériel, il est inscrit dans un plan de renouvellement quinquennal qui restera inchangé.

VALIDATION DU DERNIER PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 1^{ER} AVRIL 2025

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE - DOCHE - ARNAL - BARRES - CAUMON - DEMON - FERRE - LAGARD - LAFAGE - LAPEZE - LAPLANCHE - MATHIEU - MATHIERE - MEYNEN - MURET - PARAYRE - RECHE - ROUX - SABEL - SAURT - SAURAT.		

DELIBERATIONS

N°1 - Autorisation de signature d'une Convention avec le SDAIL pour la modification de l'accès au collège

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

Suite au projet porté par le Département du Lot de réfection des cuisines du collège et de la création d'un self-service, il conviendra de modifier l'accès au collège. L'accès actuel sera un accès secondaire permettant uniquement l'accès aux cuisines. L'accès principal se fera par la cour du haut.

Cet accès est à la charge de la Mairie.

Nous souhaitons établir une convention avec le SDAIL pour faire l'étude. Son coût est de 5366€. Les travaux débiteront en juillet 2026.

DEBAT

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE - DOCHE - ARNAL - BARRES - CAUMON - DEMON - FERRE - LAGARD - LAFAGE - LAPEZE - LAPLANCHE - MATHIEU - MATHIERE - MEYNEN - MURET - PARAYRE - RECHE - ROUX - SABEL - SAURT - SAURAT.		

N° 2 - Autorisation de signature d'une convention avec le SDAIL pour le dossier de construction du Centre d'Incendie et de Secours.

Nous allons signer une convention avec le SDAIL pour l'ingénierie et l'appel d'offre de ce dossier. **Le montant de cette mission d'assistance au SDAIL est d'environ 20 028€, pour un**

montant de l'opération estimé à 1 309 000€ HT (la partie travaux représente 1 000 000€, la partie honoraires et études : 180 000€, le restant étant la charge foncière, les branchements et les imprévus)

DEBAT :

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE - DOCHE - ARNAL - BARRES - CAUMON - DEMON - FERRE - LAGARD - LAFAGE - LAPEZE - LAPLANCHE - MATHIEU - MATHIERE - MEYNEN - MURET - PARAYRE - RECHE - ROUX - SABEL - SAURT - SAURAT.		

N° 3 – Réalisation du projet de construction d'un Centre d'Incendie et de Secours

Ce projet, porté par la Commune, sera financé par la DETR à hauteur de 50% et par le FAST (département) à hauteur de 30%. Le reste à charge sera financé par la commune dans un premier temps. Lorsque l'opération sera terminée et les subventions reçues, le Département remboursera à la commune la totalité du reste à charge.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

La future caserne sera construite sur le terrain L2335 d'une superficie de 3904 m² et aura une surface de plancher d'environ 500 m².

DEBAT

Question de M. MEYNEN : le terrain est-il inondable ?

Réponse de M. Le Maire : non. Le PPRI s'arrête au niveau du ruisseau ;

Question de M. ARNAL : que fait-on de l'ancienne caserne et qu'elle est sa valeur ?

Réponse de M. le Maire : Elle servira pour les services techniques de la commune. Le service des domaines l'a estimé à 120.000 €. Il rappelle qu'à l'époque de sa construction elle a été donnée au SDIS contre une valeur symbolique.

Dans cette opération est inclus le foyer qui pourrait aisément être transformé en appartement locatif.

MME RECHE signale que nous n'aurons plus besoin de louer les garages ZA de pleyse

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE - DOCHE - ARNAL - BARRES - CAUMON - DEMON - FERRE - LAGARD - LAFAGE - LAPEZE - LAPLANCHE - MATHIEU - MATHIERE - MEYNEN - MURET - PARAYRE - RECHE - ROUX - SABEL - SAURT - SAURAT.		

N°4 - Vente de terrains suite à enquête publique Lotissement MIQUEL

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

Ce terrain situé lotissement Miquel a fait l'objet une enquête publique, et d'un avis favorable pour sa vente.

M. et Mme BIONDI Roland et Corinne désirent acquérir les parcelles H 1324 de 975 m2 et H 1325 de 73 m2 pour un prix de 20€ le m2 soit 19500 €.

Ce terrain, entretenu jusqu'à présent par les agents techniques de la Mairie, le sera dorénavant par ses propriétaires.

Le Conseil accepte cette vente.

DEBAT

Question M. MEYNEN : Est-ce que ce terrain sera construit ?

Réponse M. Le Maire : pas immédiatement

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE - DOCHE - ARNAL - BARRES - CAUMON - DEMON - FERRE - LAGARD - LAFAGE - LAPEZE - LAPLANCHE - MATHIEU - MATHIERE - MEYNEN - MURET - PARAYRE - RECHE - ROUX - SABEL - SAURT - SAURAT.		

5 – Vente d'une parcelle de terrain suite à enquête publique : Partie du chemin rural de Montcuq à Lartigue au cimetière St Privat :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

Ce terrain situé cimetière Saint-Privat a fait l'objet une enquête publique en 2019 et d'un avis favorable pour sa vente.

M et Mme MAUREL désirent acquérir la parcelle C1010 d'une superficie de 147m2 au prix de 1 € le m2

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE - DOCHE - ARNAL - BARRES - CAUMON - DEMON - FERRE - LAGARD - LAFAGE - LAPEZE - LAPLANCHE - MATHIEU - MATHIERE - MEYNEN - MURET - PARAYRE - RECHE - ROUX - SABEL - SAURT - SAURAT.		

N°6 – Fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil Communautaire dans le cadre d'un accord local

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :
Nous avons à fixer le nombre et la répartition des conseillers communautaires dans le cadre d'un accord local.

DEBAT

Le Conseil estime que la répartition actuelle est bonne et qu'on peut la garder ainsi. Montcuq comme Castelnau gardent 6 sièges chacun.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE - DOCHE - ARNAL - BARRES - CAUMON - DEMON - FERRE - LAGARD - LAFAGE - LAPEZE - LAPLANCHE - MATHIEU - MATHIERE - MEYNEN - MURET - PARAYRE - RECHE - ROUX - SABEL - SAURT - SAURAT.		

N° 7 – Tarifs parking plan d'eau

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :
Suite à l'assujettissement à la TVA du parking du plan d'eau
La modification du tarif de l'entrée à 8€ TTC au lieu de 7€ a été délibéré lors du conseil précédent.

Les autres tarifs restent inchangés mais le Conseil Municipal doit quand même délibérer pour les instaurer en H.T et en TTC. Le conseil rectifie donc cette délibération.

DEBAT

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE - DOCHE - ARNAL - BARRES - CAUMON - DEMON - FERRE - LAGARD - LAFAGE - LAPEZE - LAPLANCHE - MATHIEU - MATHIERE - MEYNEN - MURET - PARAYRE - RECHE - ROUX - SABEL - SAURT - SAURAT.		

N°8 - Plan de financement PADEL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'après s'être entretenu avec les services de l'Etat au sujet de la demande de DETR pour le PADEL, il y a très peu de chance que ce dossier soit éligible.

L'agence Nationale du Sport nous a proposé, dans le cadre de l'opération « plan 5000 équipements » d'augmenter le montant de leur participation et de porter le montant de leur subvention à hauteur de 50%. Le reste serait financé sur les fonds propres de la commune.

Le montant du devis a été revalorisé de 6 000€ car il y avait une erreur sur le montant de la partie terrassement. Le coût prévisionnel de ce Padel est estimé à 63940 € HT.

Le reste à charge de la commune est estimé à 31970€

Si cette subvention est accordée, le Conseil Municipal est d'accord pour réaliser ce projet.

DEBAT

Question MM ARNAL et M. MEYNEN : Qui va gérer le padel et où sera-t-il installé ?

M. MEYNEN dit que la commune doit récupérer les recettes puisque nous le finançons.

Réponse M. Le Maire : il sera installé derrière les tennis, contigu au parc des jeux pour enfants.

Concernant son utilisation, soit ce sera la mairie qui le gèrera directement, sur le modèle des réservations du tennis avec une application et des réservations en ligne sur le téléphone donc sans intervention en présentiel.

Soit ce sera une association comme le Tennis Club Montcuquois, qui le gèrera avec établissement d'une convention et versement d'une contrepartie financière à la commune.

Le padel pourra également, si besoin est, être couvert pour servir toute l'année. Cette éventualité n'est pas budgétisée à l'heure actuelle.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE - DOCHE - ARNAL - BARRES - CAUMON - DEMON - FERRE - LAGARD - LAFAGE - LAPEZE - LAPLANCHE - MATHIEU - MATHIERE - MEYNEN - MURET - PARAYRE - RECHE - ROUX - SABEL - SAURT - SAURAT.		

N° 9 – Dénomination de voies et numérotations

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'attribuer à trois parcelles un numéro d'adressage. Il s'agit de :

Secteur de Montcuq, chemin du Bourdaliér
Parcelle K1011 numéro 91
Parcelle K1019 numéro 67

Secteur de Valprionde, chemin de la Longagne
Parcelle E453 numéro 883

Il a été décidé d'apposer une plaque à la mémoire de Mosquito sur le mur la placette derrière la place Saint Privat, sa dépouille ayant été rapportée par le Maire de l'époque Monsieur Marcel Bourrières depuis Lamagistère jusqu'à cet endroit.

DEBAT

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE - DOCHE - ARNAL - BARRES - CAUMON - DEMON - FERRE - LAGARD - LAFAGE - LAPEZE - LAPLANCHE - MATHIEU - MATHIERE - MEYNEN - MURET - PARAYRE - RECHE - ROUX - SABEL - SAURT - SAURAT.		

QUESTIONS DIVERSES :

TIRAGE AU SORT JURES D'ASSISES : à partir de la liste électorale

- 1 - N° 88 Mme BARETTA Anne Marie
- 2 - N° 120 Mme BERNADOU épouse DANDINE Pascale
- 3 - N° 323 M. COUTURE Pascal
- 4 - N° 905 Mme MAYONNADE Anaïs
- 5 - N° 1139 M. ROBERT Serge
- 6 - N°4 M. ADAM Christophe

RESTAURANT PLAN D'EAU :

Suite à l'avis de publicité paru pour sa gérance, 2 dossiers ont été déposés, dont celui de Geoffrey JAMELIN qui a été retenu, car depuis 3 ans, il donne entière satisfaction. Il a investi personnellement dans les travaux de la cuisine et a renouvelé tout son mobilier. Le restaurant est ouvert depuis le 1^{er} mai. L'augmentation de loyer prévue sera appliquée soit un loyer de 3000€ par an.

JEUX DU PLAN D'EAU :

Les jeux du parcours santé ont été installés en 2017, aujourd'hui beaucoup sont dégradés ou cassés. Nous proposons de les remplacer à l'identique version bois coût 4100 euros ou version plastique recyclé garanti 30 ans coût 4730 euros, cette version est retenue.

TERRAINS DERRIERE LA TOUR :

1 - Achat de terrain à MM LASSAQUE : il est décidé d'acquérir ces terrains d'une surface de 1322 m², pour la somme de 10 000 euros soit 3.30 le m², projet d'aménagement d'un jardin pour enfants.

2 – Vente de terrain à M. Nicolas MEYNEN, surface 185 m²,

3 – Vente de terrain à Mme Marion BARROS, surface 83 m²

Ces terrains seront vendus au même tarif que ceux qu'on achète dans ce secteur, soit à 3.30€ le m². Ces achats et vente feront l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du Conseil Municipal

DEMANDE D'AMENAGEMENT D'UNE TERRASSE SUR LA PLACE DE PARKING DEVANT LE CAFE BROC :

Lors de la séance du conseil municipal du 10 Décembre 2024, Une convention d'occupation du domaine public à l'année a été accordée au commerce le café Broc. Il est stipulé dans cette convention que sur cette place de stationnement d'une emprise de 11.80 m², afin de matérialiser l'emplacement accordé, l'occupant peut installer uniquement du mobilier : tables, chaises et des plantes.

Aujourd'hui l'occupant sollicite à nouveau la mairie et demande l'autorisation d'installer une terrasse en bois, avec un plancher afin de mettre à niveau la terrasse et le trottoir.

La piste cyclable doit rester accessible ainsi qu'un passage piéton sur le trottoir et un passage pour les eaux pluviales.

Ce plancher devra tenir compte du dénivelé de la rue, cela signifie qu'il y aura une marche, donc risque de chutes.

Après un long débat, La majorité des conseillers municipaux se prononcent contre cette demande de terrasse, compte tenu de ce qui avait été voté en décembre.

Si le CM se prononce pour, cela va créer un précédent et signifie que pour toute autre demande il devra donner son accord dans un souci d'équité vis-à-vis des futures demandes des commerçants.

VOTE : Contre : 14 – Pour : 6 – Abstentions : 2

Demande de précisions pour la prochaine réunion.

HAMEAU DU PECH :

Les véhicules qui montent de Belmontet vers le Pech, en arrivant au hameau, sont obligés de tourner à droite pour rejoindre la route du plateau en direction du Chartrou et de Peyregrosse en empruntant un chemin qui traverse une propriété privée.

La route traversant le hameau ne peut pas être utilisée par des gros véhicules type véhicule de secours, tracteurs... car trop étroite. La propriété où passe le chemin de substitution actuellement est en vente, ce qui va poser un problème à la commune. Il existe un chemin non utilisé qui pourrait être réouvert mais cela nécessiterait des travaux de nettoyage et de terrassement pour un coût important (environ 18 400€). Le chemin emprunté actuellement pourrait être préempté par la commune, lors de la vente de cette propriété pour raison d'utilité publique.

Il est décidé d'attendre la vente de la propriété pour prendre une décision.

ECLAIRAGE DU GYMNASE :

La STE FAUCHER a été retenue pour effectuer les travaux, en conformité avec la demande de la fédération française de Basket-Ball.

OCCUPATION ZONE DE SPORT ST JEAN par les associations :

Jean Luc MURET rencontre un problème sur le stade car le samedi 24 Mai il organise une rencontre de foot pour les petits, alors que le comité des fêtes a prévu une soirée à partir de 17 H au même endroit. Le lendemain, un tournoi de pétanque est également prévu sur ce même site.

Il y avait déjà eu des soucis l'année dernière avec l'organisation de cette manifestation à cet endroit et à cette même période.

Le constat est fait que les associations ne dialoguent pas entre elles, et comme l'année passée, avec la fête du tennis, on se retrouve avec 3 manifestations en même temps.

La solution c'est de mettre en place un agenda des manifestations qui se déroulent en dehors des salles communales.

ANIMATIONS A VENIR :

- 23 Mai Espace animation : spectacle Comité de Libération de Montcuq 13 juin 45
- 14 Juillet théâtre Place des consuls par Mme Chantal FERRIER « Ma grand-mère est une sorcière »
- Le 6 Septembre soirée des comités de jumelage à la salle d'animation

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 20

Le Maire : Alain LALABARDE

La Secrétaire de Séance : Jocelyne MATHIEU

